

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 6 décembre 2022 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
Me Laura Thibault, assistante-greffière

Observateur : M. Robert Morin

Absents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente

CE-2022-1217-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1218-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 4.1, 4.2 et 4.3 intitulés comme suit :

- 4.1 Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022
- 4.2 Dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022
- 4.3 Dépôt des listes des paiements émis pour les périodes du 1^{er} au 31 septembre 2022 et du 1^{er} au 31 octobre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1219-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 novembre 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2022 soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1220-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de créations et d'abolitions de postes permanents, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-1221-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauches et de nominations, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-1222-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 83 à 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-1223-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 20 octobre 2022.

CE-2022-1224-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle au montant de 180 920,22 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA22-1003 octroyé à **RAYMOND BOUCHARD EXCAVATION INC.**, pour les travaux de décontamination du parc du Ruisseau, majorant ainsi le montant du contrat initial de 199 000,00 \$, taxes incluses, à un total de 379 920,22 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément à la résolution 636-10-2022 du conseil municipal du 24 octobre 2022.

CE-2022-1225-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la perceptrice en chef à entreprendre la fermeture des dossiers inscrits au tableau apparaissant au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante, vu que les jugements rendus contre ces sociétés sont inexécutables puisqu'elles sont radiées, en faillite ou n'ont aucun bien à saisir et que ceux rendus contre les individus le sont puisque les mandats d'emprisonnement sont expirés.

CE-2022-1226-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le choix de la limite d'assurance par lésion pour l'année 2023 à neuf (9) fois le maximum assurable, pour un montant annuel assurable fixé à 91 000,00 \$, dans le cadre du financement des coûts d'assurance par lésion du régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) suite à l'*Analyse des enjeux financiers CNESST* préparée par la firme Optimum Actuariat conseil.

QUE la Direction des ressources humaines soit mandatée afin de confirmer ce choix à la CNESST.

CE-2022-1227-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la nomination de monsieur Pierre Baribeau à titre de chef de section, permis et certificats, à la Direction de l'urbanisme durable, à compter du 12 décembre 2022, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. (ADEC).

QUE le salaire de monsieur Baribeau soit fixé au 1^{er} échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-1228-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder au seul soumissionnaire **BOVIN & GAUVIN INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA22-10017 pour l'acquisition d'une (1) pince de désincarcération et accessoires pour le camion numéro 205, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 87 245,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

CE-2022-1229-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du Comité technique de circulation (CTC) du 15 novembre 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
REQ-2022-0029099	Approuver la demande d'aménagement d'un corridor scolaire temporaire sur la rue Durocher, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Philippe-Ferland, en attendant l'aménagement du trottoir de la rue Durocher prévu dans le Programme triennal d'immobilisations (fiche PTI 10063).
REQ-2022-0029112	Approuver la recommandation du CTC pour l'ajout d'une balise de centre de rue à la sortie du parc Fafard, d'une traverse piétonnière et de sa signalisation ainsi que l'ajout d'un arrêt à l'intersection des rues Clément et Ludovic
REQ-2022-0034726	Approuver la recommandation du CTC pour l'aménagement de radars pédagogiques sur la montée Major, entre les rues du Bocage et de la Berge, puisque la demande initiale ne satisfait pas les critères de base (dos d'âne allongé, balise) sur une collectrice principale.
REQ-2022-0035262	Approuver la demande de réduction de la limite de vitesse de 70 km/h à 60 km/h sur le rang Charles-Aubert.
REQ-2022-0035491	Approuver la demande de modification de la requête REQ-2022-0018538 pour l'aménagement d'un espace de stationnement réservé aux vétérans sur le boulevard des Braves, qui avait déjà été approuvée et traitée, et ce, par l'ajout de marquage au sol et de la signalisation permanente ainsi que de la réduction d'un (1) espace de stationnement au lieu de deux (2) et de réserver celle-ci à l'année plutôt que pour une courte période.
REQ-2022-0035692	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » sur la rue Populaire.
REQ-2022-0035741	Approuver la demande de retrait des panneaux interdisant les virages en « U » sur le boulevard des Seigneurs à l'intersection de la rue Lacasse.
REQ-2022-0035812	Approuver la demande d'installation de signalisation pour le carré Denise-Pelletier.
REQ-2022-0035913	Approuver la demande afin de conserver de façon permanente l'arrêt à l'intersection des rues Saint-Louis et Sainte-Marie, qui était temporaire pour les terrasses dans le Vieux-Terrebonne.

RÉSOLUTION	DÉTAIL
REQ-2022-0035952	Approuver la recommandation du CTC pour l'interdiction de stationnement sur la rue Ludovic-Laurier, à l'intersection de la rue de Brissac, afin de dégager la visibilité puisque la demande initiale ne respecte pas les normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable.
REQ-2022-0036070	Approuver la demande d'amélioration de la visibilité du panneau de limite de vitesse de 30 km/h sur la rue de la Passerelle ainsi que l'ajout d'un rappel sur la rue du Sentier-de-la-Forêt.
REQ-2022-0036071	Approuver la demande d'ajout de signalisation annonçant la zone agricole et ainsi la présence de tracteurs sur le chemin Comtois, entre l'avenue Claude-Léveillé et la montée Valiquette, ainsi que les autres zones agricoles de la Ville, soit le chemin Saint-Charles, chemin Martin, chemin du Curé-Barrette, rang Charles-Aubert et la portion agricole de la montée Major.
REQ-2022-0036157	Approuver la demande d'aménagement de mesure de modération de la vitesse sur l'avenue des Grands-Prés de type « radar pédagogique ».
REQ-2022-0036160	Approuver la recommandation du CTC pour l'aménagement de bollards ainsi que l'ajout de signalisation pour sécuriser la courbe de la rue Aquila, ne pouvant aménager toutes les mesures de modérations demandées initialement (dos d'âne).
REQ-2022-0036650	Approuver la demande d'interdiction de stationnement sur une portion de la rue de Louisbourg.
REQ-2022-0036927	Approuver la recommandation du CTC pour le retrait complet du petit terre-plein au bout de la rue Léon-Martel.
REQ-2022-0037007	Approuver la demande d'interdiction de stationnement sur la rue Robert, face au 4141.
REQ-2022-0037032	Approuver la demande d'ajout d'un panneau « arrêt » à l'intersection de la côte de Terrebonne et de la 20 ^e Avenue.

CE-2022-1230-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 14 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Assistante-greffière